REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 A 19 HEURES

L'an **deux mil vingt-trois**, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme Evelyne GHIRARDI; M. Bertrand FRANET; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON; M. Thierry LE BAIL; Mme Nadeige LHOMME; M. Alain SILVESTRE; Mme Mélanie REVERDY; M. Jean-Louis CUINET; Mme Catherine ROBITAILLIE; M. Claude-Romain FARYS; Mme Danijela DELORME

<u>Excusés</u>: Mme Dominique FAIVRE a donné pouvoir à M. Jean-Louis CUINET; M. Geoffrey LAMIA a donné pouvoir à M. Thierry LE BAIL; Mme Guénola ORRY a donné pouvoir à Mme Danijela DELORME

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI est nommée secrétaire de séance

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATSEM A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Vu le code général de la fonction publique Vu le tableau des emplois DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire et de créer un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal d 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaires.
- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ACQUISITION PARCELLE AI 5 « LA PIECE DU PUITS DE CLOS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'acquisition de la parcelle AI 5 d'une superficie de 945 m² située « La pièce du Puits de Clos » à Hauteville-lès-Dijon pour un montant estimé à 41 000 €.

AUTORISE le maire à signer l'acte d'acquisition.

CESSION PARCELLE AI 5 « LA PIECE DU PUITS DE CLOS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la cession de la parcelle AI 5 d'une superficie de 945 m² située « La pièce du Puits de Clos » à Hauteville-lès-Dijon à la SAS le Clos du Fort pour un montant de 100 000 €.

AUTORISE le maire à signer l'acte de cession.

Les écritures comptables sont inscrites par décision modificative au budget principal de la commune.